

Le trafic de données mobiles en Afrique subsaharienne augmentera de 6,5 fois



Le Journal de

NOTRE EPOQUE

Journal Beninois d'investigation, d'analyse et de publicité

Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 205 du Vendredi 18 Décembre 2020



SECTEUR DE L'ÉNERGIE

P-11

Le Ministre honore de gros clients de la SBE



Séance de travail entre les Cours constitutionnelles du Bénin et du Gabon
Le coup d'envoi donné le 19 décembre prochain

P.2

De fructueux échanges entre DJOGBENOU et MBORANTSUO

MANŒUVRES DE TRICHERIE LORS DU CONCOURS DE RECRUTEMENT DE 100 AUDITEURS DE JUSTICE

P.7

Le procureur promet des sanctions contre les auteurs

Cérémonie de passation de charge à la JCI Abomey-Calavi Elite

Éric Houessou prend officiellement les commandes

P.2

Discographie

Karmelle sort son nouveau single demain

P.2

Festival du Maracana d'Abomey - Calavi (FESMAC 2020)

Le coup d'envoi donné le 19 décembre prochain

P.9

LOLO
ANDOCHE
PRET A PORTER

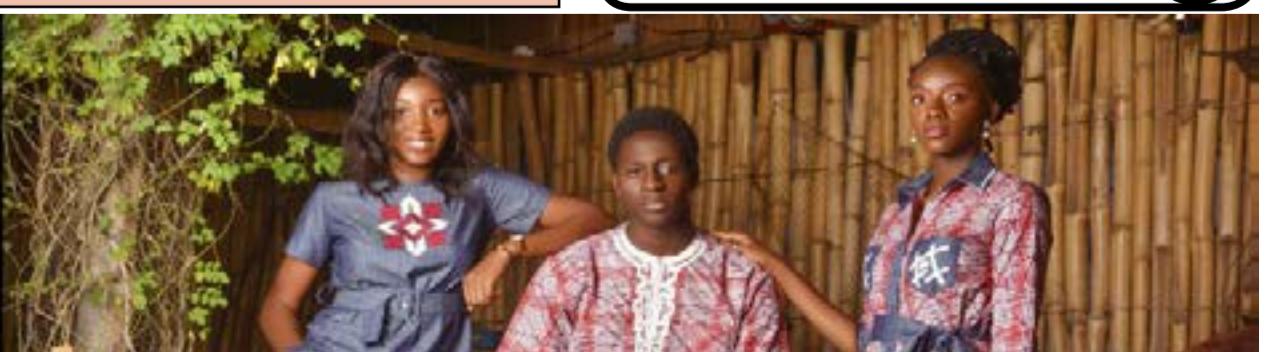


Bimmm!
Reprenez goût à la vie !

(229) 97 01 04 90

Lolo Andoche

www.loloandoche.com



TENDANCES ACTUELLES

LES AGRÉGÉS QUI NE SERVENT A RIEN À L'AFRIQUE FRANCOPHONE

Afrique francophone est un endroit insolite où l'intelligence se mesure au nombre de diplômes obtenus.

La plupart du temps, ils se baladent en costume-cravate et on les appelle "intellectuels". Ce sont des gens qui aiment quand ils parlent et que personne ne comprend ce qu'ils disent. Le meilleur compliment qu'on puisse leur faire c'est : "Ton Français là est trop fort. On est perdu."

Ça sonne très bien à leurs oreilles.

Au moins ce n'est pas faux : on est bel et bien perdu avec ces gens. Entre-nous, quel est l'intérêt d'ouvrir la bouche si on est le seul à savoir de quoi on parle?

La plus grosse forme de bêtise, c'est de posséder le savoir, sans savoir le partager.

A quoi servent les diplômes des Africains? A quoi servent leurs titres à l'Afrique?

Des agrégés en économie qui ne savent pas qu'avant l'arrivée des Allemands, on utilisait le Khou comme monnaie au Cameroun, et qui pensent que la finance en Afrique commence en 1945 ?

Des financiers experts qui n'avaient jamais entendu parler du compte d'opération du franc CFA, avant nos petites vidéos de rien du tout sur Facebook ?

Des gens qui te parleront de René Descartes, de Heidegger et de Marcel Proust, mais qui n'ont jamais mentionné Mongo Beti, Norbert Zongo ou Nicolas Agbohou dans leurs cours aux étudiants ?

Ils affirmeront être gaullistes, marxistes, léoninistes, mais ne sauront pas expliquer en quoi consistait la politique économique de Thomas Sankara, ni les réformes initiées par Lumumba dès juillet 60.

En Afrique francophone, le diplôme n'est pas un moyen vers une fin, mais plutôt une fin en soi. Il ne permet pas d'atteindre un but, il est carrément LE but.

Les routes peuvent donc ressembler à une marmite de coucous en ébullition, les hôpitaux peuvent être dépourvus de tout matériel avancé, ce n'est pas grave. On est diplômé ; on est intellectuel.

Ce sont ces gens qui dirigent nos pays, ou qui enseignent dans nos universités, ou qui écoutent les plateaux télé.

Ils sont allés dans de grandes écoles et ont tous les titres imaginables. Mais ils continuent de promouvoir la culture du cacao, du café, du coton dans l'espoir qu'on va se développer avec ça.

Et tant pis si on importe le riz, le papier toilette, la tomate, la farine, les vêtements et même les cure-dent, bref, tout, absolument tout ce que nous consommons vraiment.

A croire que plus on fréquente [est scolarisé], plus on devient stupide. Les intellectuels africains mesurent leur intelligence au nombre de citations de Voltaire qu'ils connaissent par cœur; et à la quantité de mots compliqués et inutiles qu'ils sont capables d'aligner dans une phrase simple.

Et quand un petit Européen tousse à 6 000 km et décrète qu'ils font trop d'enfants, ils ne pensent plus par eux-mêmes. Ils s'alignent sur cette pensée.

Car ils n'ont pas de volonté propre.

Ca ne les inquiète donc pas que la Guinée Conakry se fasse vider de la bauxite qui devrait enrichir, et perçoive moins de 10% des revenus des minéraux pillés par le brigand externe. Le Maître a identifié à leur place la cause de la pauvreté. Fin de l'histoire.

Ce n'est pas une éducation qu'ils ont reçue, mais un formatage bien huilé, pour penser comme le Maître, contre les leurs.

L'école occidentale n'est pas un péché comme l'affirme Shekau, mais elle est une construction d'idées largement déconnectées de nos problèmes en Afrique.

Voilà pourquoi dans un pays qui a cruellement besoin de technologie et de révolution culturelle, vous trouvez plutôt des facultés de "Lettres Modernes Françaises".

En un mot:

Celui qui pense qu'en mettant une cravate il devient de facto plus intelligent, celui qui pense qu'être un diplômé intelligent c'est savoir tout de l'autre et méconnaître tout de soi-même, celui-là n'est pas un intellectuel en costume, mais un ignorant constipé.

Et comme le dit Lascon Nysymb: "Quand vous êtes ignorant, vous êtes un danger permanent" La preuve, l'état de l'Afrique au 21e siècle.

Claude Wilfried Ekanga

Il était une fois, le continent le plus riche qui était le plus pauvre, à cause de ses intellectuels)

Rémy NGONO

Le Journal de
NOTRE EPOQUE
 Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité
 Récupéré N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007

Édité par GEEK BENIN

Directeur Général et de publication

Prudence SEKODO
 95 692 885

Conseillers éditoriaux

Leon KOBODE
 Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction

Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef

Jesdias LIKPETE

Rédaction

Ambroise AMETOWONA
 Kangny Damascène

Desk Sport

Gaël HESSOU
 Aubin Monge BANKOLE

Correspondant

Kanon NONDICHAO
 (Abomey)

Service Commercial

Sidoine YEHOUESSEI
 (95 814 065)

" Le journal de NOTRE EPOQUE "

Cérémonie de passation de charge à la JCI Abomey-Calavi Élite Eric Houessou prend officiellement les commandes



La salle de mariage de l'arrondissement de Godomey a servi de cadre dimanche dernier, à la Jeune chambre internationale (JCI) Abomey- Calavi élite de procéder à l'investiture de Eric Houessou, président élu pour le compte du mandat 2021 en assemblée générale élective le dimanche 4 octobre 2020. Cette cérémonie a eu lieu à l'occasion d'un gala qui a connu la présence de plusieurs invités dont le représentant de la présidente national 2020, des Vice-présidents nationaux région 3 et région 10, de la directrice nationale de la communication, d'une dizaine de présidents 2020 des organisations locales sœurs, 2021 élus

des organisations locales, d'anciens présidents de la JCI Abomey-Calavi élite, des membres de la JCI Abomey-Calavi élite, des parents et amis.

Eric Houessou, président de la JCI Abomey – Calavi Elite

« One year to lead », c'est pour respecter ce slogan cher à la JCI Bénin, et à ses organisations locales, que les membres de la JCI Abomey-Calavi élite se sont retrouvés dimanche dernier à la salle de mariage de l'arrondissement de Godomey pour investir Eric Houessou, président élu pour conduire les destinées de cette organisation en 2021. Mesurant les défis à relever au cours de l'année 2021, lors de cette cérémonie de passation de charges, le tout nouveau président de la JCI Abomey- Calavi élite s'est engagé pour l'amitié et la solidarité agissante et l'amour du service. Il s'est aussi engagé à faire de la JCI Abomey-Calavi élite un pôle de rayonnement sur tous les plans. «Je mesure autant de confiance que vous me faites. C'est désormais une détermination pour moi

et mon équipe de continuer les œuvres entamées par mon prédecesseur. Nous devons travailler pour l'amélioration des conditions de vies des populations», a indiqué le président 2021 de la JCI Abomey-Calavi élite. Profitant e cette tribune, Eric Houessou a levé un coin de voile sur les projets auxquels son équipe et lui vont se consacrer tout au long du mandat 2021. Parmi ces projets qu'ils tiennent a réalisé grâce à l'accompagnement des partenaires et sponsors qui ont accepté d'accompagner l'organisation et des autres qui sont en attente, on peut citer : Alafia Election, Harcèlement sexuel en milieu universitaire, Mon électrophorèse d'abord, Godomey ma vitrine, Agrobusiness, Dépistage du cancer de sein, de col de l'utérus, de diabète, la construction d'un module de trois classes, la convention nationale et la distribution des kits scolaire aux enfants les plus pauvres. Rappelons qu'Eric Houessou est le 12 ème président de cette organisation locale de la JCI Bénin.

Flavien ATCHADE

Musique Le groupe Cotonou City Crew (CCC) annonce un nouvel album pour le 25 Déc 2020 !



Amir El Presidente (Diamant Noir), Nasty Nesta, Bsyd et DAC ont lâché la nouvelle via leurs réseaux sociaux par le biais d'une vidéo qui faisait le point sur leurs échecs et leurs réussites, mais surtout sur l'Unité qui les lie depuis plus de 16 ans maintenant !

C'est pourtant seulement le deuxième album en commun que ces pionniers du rap béninois réalisent après l'énorme

succès en 2013 de « Partis d'rêve » (+ de 10 trophées au total dont album de l'année).

Réunis autour d'une envie commune de remettre le rap au goût du jour au Benin, musique qui leur a tout donné, le projet aura une couleur très Hip Hop 229. Tellement inspirés, ils ont fait le projet en 1 semaine.

Plus que jamais, ces jeunes béninois revendiquent leur appartenance au Benin sur ce projet, avec des chansons qui font référence à leur pays, notamment sur une belle reprise de Sagbohan Danialou. Du vrai rap béninois comme on aime.

Seulement deux invités sont à compter sur le projet, avec à la manette en production et Direction Artistique Bizzy Brayne, mais aussi Marshall Cyan.

Pour l'instant, PAS DE NOUVELLES D'ANOUAR.

Le CCC en tant que label n'a pas chômé ces dernières années en enchainant les sorties.

Après l'album solo de Nasty Nesta « NBYY » qui contenait deux tubes avec Nikanor et Fanicko, ce fut le tour de DAC de s'épanouir en musique auprès de sa femme Ankaa. Amir El Presidente après plus de 13 ans avec Diamant Noir a annoncé sa carrière solo avec un album « Dernier Mandat » qui a connu un franc succès. Enfin BSyd, après une collaboration frustrante avec le label international Universal Music, a sorti son album « Éternel incompris » très bien accueilli.

Le premier clip « C'EST NOUS » sortira le Vendredi 18 décembre.

Discographie Karmelle sort son nouveau single demain



Le nouveau single »Plus fort que moi » de la jeune louve aux dents longue de la musique béninoise *Karmelle en featuring avec Vano Azéto gbèdè (le sorcier vivant)* est désormais disponible. Ce chef d'œuvre sera lancé demain samedi 19 décembre 2020. Les mélomanes la connaissent et l'apprécient bien. Karmelle veut encore faire sensation dans les discothèques. Après mon «souhait » qui l'a révélé,

la jeune artiste béninoise continue de tenir en haleine ses fans. Grace à sa mélodie dansante et remplie d'amour, elle a pu réussir à attendrir et conquérir le cœur de la vedette du hip hop Vano dans une collaboration sur le single « Plus fort que moi » dont le clip sera dévoilé sous le label Flyzone. Par crainte des effets néfastes de la COVID-19, la nouvelle vidéo de l'étoile montante Karmelle sera lancée sur ses canaux digitaux.* Ainsi dès 18 heures demain ce sera du show sur sa page Facebook I'm Karmelle,

son compte Instagram, sa chaîne YouTube et sur toutes les plateformes de musique.* Cette collaboration féminine qui fait certainement date, est la première dans la carrière de Vano, l'artiste rappeur qui n'est plus à présenter. «Plus fort que moi» est un cocktail de sonorités africaines avec un fond de musique urbaine. Un travail ardu qui sûrement sera classé dans les tops des playlists pour les fêtes de fin d'année et fera danser en 2021 au plan national qu'international. «Plus fort que moi» de Karmelle est une invite à la reconnaissance de la grandeur de l'amour entre deux personnes qui s'aiment malgré l'opposition des parents...*Un texte lyrique chanté par deux voix voluptueuses sur un fond musical très dansant. Un pur délice en somme*.

Séance de travail entre les Cours constitutionnelles du Bénin et du Gabon

De fructueux échanges entre DJOGBENOU et MBORANTSUO



Le Président de la Cour constitutionnelle du Bénin, le Professeur Joseph DJOGBENOU a été reçu ce jeudi 17 décembre 2020 à Libreville par son homologue gabonais, Mme Marie Madeleine MBORANTSUO, doyenne des présidents des juridictions africaines. C'était en présence des juges à la Cour et les membres de son cabinet. Les discussions ont porté sur les nouveaux défis de la justice constitutionnelle en Afrique et sur la nécessité pour les juridictions constitutionnelles du Bénin et du Gabon de renforcer leur coopération en vue de les surmonter. Le Président de la Cour constitutionnelle du Bénin, le Professeur Joseph DJOGBENOU s'est rendu en visite officielle à Libreville, dans le cadre d'une coopération judiciaire ancienne et active entre les deux pays. Cette visite a été l'occasion d'échanges fructueux avec les membres de la Cour Constitutionnelle du Gabon et le Professeur Joseph DJOGBENOU. Elle a permis aux deux Institutions de tisser des liens plus étroits, de réfléchir en commun sur les principes et les méthodes qui fondent la jurisprudence et la pratique constitutionnelle dans leur pays respectif, mais également d'inscrire leurs décisions dans un contexte international en constante mutation. Chargée de garantir la constitutionnalité des actions de l'État, la juridiction constitutionnelle fournit une contribution extrêmement importante, voire indispensable, à la sauvegarde de l'État de droit, à la protection des droits fondamentaux des individus et au renforcement de la démocratie dans nos États. Le Professeur Joseph DJOGBENOU et Madame Marie Madeleine MBORANTSUO ont su au cours de leur entretien conjuger leur synergie afin de renforcer les garanties juridictionnelles et d'assurer un meilleur respect des droits fondamentaux au Gabon et au Bénin. Les deux Cours constitutionnelles se veulent en Afrique des exemples incontournables pour bâtir et faire respecter l'Etat de droit. Elles veulent assurer l'équilibre des pouvoirs et garantir les droits fondamentaux et les libertés publiques. C'est pourquoi, il y aura des contacts réguliers entre les deux Cours constitutionnelles et l'échange d'expériences en matière de pratique et de jurisprudence constitutionnelles dans le cadre de leur coopération. Cette visite a été très appréciée des autorités gabonaises, qui connaissent et admirent le parcours du Professeur Joseph DJOGBENOU et se réfèrent aux réformes opérées à la Cour constitutionnelle du Bénin dont

les décisions ont été saluées. Les visites et déplacements à l'étranger du Professeur Joseph DJOGBENOU depuis quelques jours constituent également une partie importante du rayonnement international de la Cour constitutionnelle du Bénin. Poursuivre sa mission avec toujours plus de détermination. Service de Presse/Cour constitutionnelle

BIOGRAPHIE DE LA PRESIDENTE DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE DU GABON

Marie-Madeleine MBORANTSUO, Présidente de la Cour constitutionnelle du Gabon est DOCTEUR EN DROIT. Elle est née à Franceville, Chef-lieu de la province du Haut-Ogooué, le 18 avril 1955 et est mère de trois enfants. Elle fait ses études primaires à l'Ecole catholique St-Hilaire de Franceville et secondaires au Collège Notre-Dame de la Salette de Kourou-Moutou et au Lycée d'Etat de Franceville où elle obtient son baccalauréat, série A4 en 1975, avant d'accéder à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Université Nationale du Gabon, qui deviendra quelques années plus tard Université Omar BONGO (UOB). Elle en sort, en 1979, nantie d'une maîtrise en Droit. Elle est ensuite intégrée dans le corps de la Magistrature en qualité d'Auditeur à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême, avant de bénéficier d'un stage de longue durée à la Cour des comptes française et à l'Institut d'Administration Publique de Paris. Rentrée au Gabon, elle exerce quelques temps à la Chambre des Comptes, puis demande une mise en disponibilité qu'elle met à profit pour s'inscrire à l'Université de Paris II Panthéon-Sorbonne (France), où elle prépare et obtient un Diplôme d'Etudes Approfondies en Finances Publiques, Fiscalité et Droit Constitutionnel. De retour au Gabon, elle est nommée Conseiller du Ministre de la Planification, fonction qu'elle cumule avec celles d'Auditeur à la Chambre des Comptes et d'Enseignant à l'Université Omar BONGO et à l'Institut de l'Economie et des Finances (I.E.F.). En 1983, elle est promue Président de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême. En 1990, à la faveur de l'ouverture démocratique décidée par le Chef de l'Etat, elle participe activement aux travaux de la Commission des Institutions, chargée de repenser les Institutions de droit démocratique. A ce titre, elle participe à l'élaboration de la Constitution transitoire de 1990 qui a réinstauré le multipartisme. Membre de la Commission spéciale de rédaction de la Constitution du 26 mars 1991, qui a créé la Cour Constitutionnelle, c'est à juste titre qu'elle fait partie des premiers membres de ladite Cour, en octobre 1991, avant d'être



élue premier Président de cette Haute Juridiction par ses pairs. En 1998, après une modification constitutionnelle, elle est nommée Président de la Cour Constitutionnelle par le Président de la République. Bien que très prenantes, les fonctions de Président de la Cour Constitutionnelle n'entament en rien la volonté de Marie-Madeleine MBORANTSUO de gravir les échelons universitaires. Bien au contraire, elle met à profit l'expérience acquise au cours de celles-ci pour rédiger une thèse de Doctorat d'Etat qu'elle soutient à Aix-en-Provence (France), en 2001 et l'obtiendra avec les félicitations du jury en octobre 2005, elle est reconduite par le Président de la République dans ses fonctions de Président de la Cour Constitutionnelle. Sur le plan international, Marie-Madeleine MBORANTSUO a également occupé d'autres fonctions tout aussi importantes, notamment celles de Premier Vice-président du Comité International de Biotique de l'Unesco et de Président de l'Association des Cours Constitutionnelles des Pays ayant en partage l'Usage du Français (ACCPUF). Dans ce cadre ses homologues l'ont élevé au rang de président d'honneur de l'ACCPUF. Marie-Madeleine MBORANTSUO est, en outre, Arbitre Conciliateur au Centre International des Règlements des Différends Relatifs aux Investissements (CIRDI), Organe de la banque mondiale et membre d'une des commissions des Nations-Unies chargée du règlement de conflit frontalier. Elle est également membre de l'Association des Juristes Africains (AJAF) et de l'Association des Femmes Juristes Gabonaises (AFJG). Dans le domaine des Publications des ouvrages, elle a publié un ouvrage intitulé : «La contribution des Cours constitutionnelles à l'Etat de Droit en Afrique, paru aux éditions ECONOMICA, véritable bréviaire du Droit constitutionnel africain. Elle a également publié : «La Constitution de la République Gabonaise», sous forme de textes, commentaires, doctrine et jurisprudence. Distinctions Honorifiques Marie-Madeleine MBORANTSUO est titulaire de nombreuses distinctions honorifiques. Elle est notamment :

- *Grand Croix de l'Ordre de l'Etoile Equatoriale de la République Gabonaise ;
- *Grand Officier de l'Ordre du Mérite Gabonais ;
- *Commandeur de la Légion d'Honneur de la République Française ;
- *Chevalier de l'Ordre National du Mérite Centrafricain.

Editorial

La France adopte la réforme sur la monnaie communautaire << le FCFA devient ECO>>

Les ami(es) la vérité ne porte pas boubou que personne ne joue avec votre conscience, c'est pas la France qui doit décider du sort des pays africains qui sont déjà indépendant depuis des années. C'est comme quitter tes parents avec tes bagages pour aller en vacance chez votre voisin, c'est le nom seulement qui est changé sinon le reste c'est la France qui continue de décider point. L'Afrique n'appartient pas à nous les africains mais à la France. Et la grande faute provient de nos dirigeants africains qui devient à la fin des marionnettes pour ces colons une fois au pouvoir.

Aucun pays colonisé par la France n'a accédé au développement mais plutôt à la base de leur développement. Pourtant nos dirigeants refusent de voir plus loin que le bout de leur nez juste parce qu'ils passent des séjours à l'occident pour mendier au non de leur peuple hors au contraire c'est pour leurs propres intérêts.

L'Afrique n'a aucune dette envers l'occident au contraire c'est eux qui nous doit. Demander à vos pantins (présidents) à qui vous prêtez de l'argent de vous le rendre parce que le peuple ne voit même pas la couleur et de 2endez à l'Afrique tout ce que vous avez pilé parce que vos terres n'ont rien si ce n'est que du pomme de terre.

Je regrette même mon passage dans ce pauvre pays où j'ai vu des gens pleuré ☐ parce qu'ils n'ont rien à manger et ne savent pas où dormir ☐ . Un pays où le taux des sans abris dépassent même le taux de chômage en Afrique.

RUDEL DAGAN

LE GEAI BLEU

La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène



Un petit pavé lancé dans la marre politique : un bruit soudain et l'attention de focalise sur la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste qui déclarait non sans humour que: «« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe ». Susciter une candidature, c'est bien contraindre. Le contexte du texte c'est bien le paysage des mouvements et autres initiatives éparses qui supplient les potentiels candidats. La réforme du système partisan voudrait que les partis politiques soient au cœur de l'activité politique. La présidentielle est un évènement éminemment politique.

«« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe »»

Pour le cas béninois, elle n'admet pas que l'opposée soit inscrit dans une perspective de parrainage d'élus. C'est donc à juste titre que l'UP voudrait se démarquer du tintamarre des mouvements bruyants pour se faire servante de la charte des partis politiques et de la constitution en vigueur. Il s'en suit donc une sérenité dont l'opposée est l'agitation. La présentation du candidat est un processus en amont. C'est une discussion patiente et ordonnée. Le processus est méthodique. Son achèvement est sanctionné par un congrès ou un conseil. Ce sont les implicites des propos tenus par Madame Christelle HOUNDONOUUGBO vus sous le prisme de notre époque.

Rapport Ericsson sur la mobilité

Le trafic de données mobiles en Afrique subsaharienne augmentera de 6,5 fois d'ici 2026



ERICSSON

Le trafic moyen par smartphone en Afrique subsaharienne devrait atteindre 8,9 Go. Les abonnements au haut débit mobile en Afrique subsaharienne devraient représenter 76% de tous les abonnements mobiles d'ici 2025. Des volumes distincts d'abonnements 5G sont attendus à partir de 2022 en Afrique subsaharienne. L'édition de novembre 2020 du rapport sur la mobilité d'Ericsson (NASDAQ: ERIC) révèle que le trafic de données mobiles en Afrique subsaharienne devrait augmenter de près de 6,5 fois par rapport aux chiffres actuels, le trafic total passant de 0,87EB par mois en 2020 à 5,6EB d'ici 2026. Parallèlement, le trafic moyen par smartphone devrait atteindre 8,9 Go au cours de la période de prévision. Alors que la demande de capacité et de couverture des réseaux cellulaires continue d'augmenter, les fournisseurs de services devraient continuer d'investir dans leurs réseaux pour répondre à cette adoption et répondre aux besoins en constante évolution des consommateurs. En Afrique subsaharienne, les abonnements mobiles continueront de croître au cours de la période de prévision,

car la pénétration du mobile aujourd'hui, à 84%, est inférieure à la moyenne mondiale. On estime que le LTE représentera environ 15% des abonnements d'ici la fin de 2020. Le rapport sur la mobilité réitère l'importance de libérer plus de spectre en Afrique pour étendre la couverture, améliorer la qualité du réseau et encourager l'adoption du mobile. Fadi Pharaon, président d'Ericsson pour le Moyen-Orient et l'Afrique, déclare: « Cette dernière édition de notre rapport sur la mobilité met en évidence le besoin fondamental d'une bonne connectivité en tant que pierre angulaire pour répondre à cette adoption alors que la demande de capacité et de couverture des réseaux cellulaires continue de croître à travers l'Afrique. Investir dans l'infrastructure réseau et optimiser les attributions de spectre pour fournir une connectivité 4G étendue, ouvrant la voie à la 5G, sont des exigences essentielles à prendre en compte dans ce parcours et pour accélérer la transformation numérique à travers le continent. Nous continuerons d'investir dans notre leadership technologique et offrirons nos solutions d'infrastructure de pointe pour aider nos clients

à saisir les opportunités que la connectivité apportera à l'Afrique. » Au cours de la période de prévision, les abonnements au haut débit mobile en Afrique subsaharienne (ASS) devraient augmenter, atteignant 76% des abonnements mobiles. Les facteurs favorisants de la croissance des abonnements au haut débit mobile incluent une population jeune et croissante avec des compétences numériques croissantes et des smartphones plus abordables. Sur la période de prévision, des volumes distincts d'abonnements 5G sont attendus à partir de 2022, atteignant 5% en 2026. Alors que les abonnements 5G et LTE continueront de croître au cours des 6 prochaines années, l'accès par paquets à haut débit (HSPA) restera la technologie dominante en ASS avec une part de plus de 40% en 2026. Les fournisseurs de services sont en concurrence avec des stratégies distinctes. En Afrique, la stratégie basée sur les offres est la plus courante, offrant fréquemment une large gamme de services liés aux abonnements mobiles tels que les jeux, la banque mobile et l'assurance. Un examen des offres de services révèle que les fournisseurs de services axés sur les offres ont tendance à associer les performances du réseau à des cas d'utilisation spécifiques et aux attentes des utilisateurs finaux, comme la promotion du meilleur réseau pour le streaming vidéo. La stratégie axée sur les offres est principalement déployée par les challengers. L'ambition est d'être le premier sur le marché avec de nouvelles offres. La priorité de cette stratégie est de maintenir un haut niveau d'innovation sur

le marché pour conquérir des parts de marché, souvent avec des offres uniques, associées à une distribution ciblée. Ces challengers utilisent de vastes campagnes et programmes promotionnels pour gagner du terrain et capitaliser sur leur « avantage de premier arrivé ». Les fournisseurs de services axés sur les offres travaillent également avec plusieurs partenaires dans le domaine des produits et services. Ils utilisent généralement des technologies modernes - telles que l'intelligence artificielle (IA) - dans leurs opérations, ainsi qu'une large utilisation de stratégies omnicales pour la gestion de l'expérience client. Les fournisseurs de services offrant un accès fixe sans fil (FWA) en hausse. En plus du besoin induit par la pandémie, trois facteurs principaux stimulent la croissance de l'accès fixe sans fil (FWA). Premièrement, la demande des consommateurs et des entreprises pour les services numériques se poursuit, ce qui entraîne le besoin de connectivité à large bande. Deuxièmement, le FWA fourni sur 4G ou 5G est une alternative haut débit de plus en plus rentable dans les zones où la disponibilité des services fixes, tels que le DSL, le câble et la fibre, est limitée. L'augmentation de la capacité, permise par de plus grandes allocations de spectre et des progrès technologiques pour les réseaux 4G et 5G, entraîne une efficacité accrue du réseau en termes de coût par gigaoctet livré. Troisièmement, les nations alimentent la connectivité à large bande grâce à des programmes et des subventions, car elle est considérée comme vitale pour les efforts de nu-

mérisation et la croissance économique. Téléchargez l'édition de novembre 2020 du rapport Ericsson sur la mobilité ici

NOTES AUX REDACTEURS

Rapport de mobilité Ericsson

Rapport de tarification du spectre de la GSMA

Pour les kits de médias, les documents d'information et les photos haute résolution, veuillez visiter www.ericsson.com/press

SUIVEZ-NOUS:

Abonnez-vous aux communiqués de presse d'Ericsson ici.

www.twitter.com/ericssonmea

www.facebook.com/ericssonmea

www.instagram.com/ericssonmea

www.youtube.com/ericssonmena

www.linkedin.com/company/ericsson

PLUS D'INFORMATIONS À:

Salle de presse Ericsson media.relations@ericsson.com

(+46 10 719 69 92)

investisseur.relations@ericsson.com

(+46 10 719 00 00)

À propos d'Ericsson
Permet aux fournisseurs de services de communications de saisir toute la valeur de la connectivité. Le portefeuille de la société couvre les réseaux, les services numériques, les services gérés et les activités émergentes et est conçu pour aider nos clients à passer au numérique, à accroître leur efficacité et à trouver de nouvelles sources de revenus. Les investissements d'Ericsson dans l'innovation ont apporté les avantages de la téléphonie et du haut débit mobile à des milliards de personnes dans le monde. L'action Ericsson est cotée au Nasdaq Stockholm et au Nasdaq New York. www.ericsson.com

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, prennent toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies.

Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexacts publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que

ce soit. Il ne céde à aucune pression et n'accepte de directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un "direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession

de journaliste.

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

Exécution du Programme d'action du gouvernement (PAG) Kenneth ADOKO, de 3MD Entreprises aux cotés du président TALON



Dans l'exécution de son programme d'action du gouvernement, le président Patrice Talon peut compter sur des jeunes entrepreneurs béninois qui ont fait leur preuve à travers d'importantes réalisations. Kenneth ADOKO, de 3MD Entreprises en est un. Spécialiste dans les BTP, matériels et équipements médicaux, ce jeune entrepreneur vient d'honorer la confiance placée en lui et ses équipes en livrant à temps le bâtiment devant abriter la 1ère IRM publique au Bénin au Centre National Universitaire Hubert K Maga (CNHU-HKM) de Cotonou aux normes et s'engage continuer sur cette lancée pour plusieurs d'autres projets encours et à venir.

Le Bénin, vient de réaliser un exploit depuis 60 ans d'indépendance et plusieurs régimes expérimentés. En effet, l'acquisition de la 1ère IRM publique par le gouvernement du président Patrice Talon est un précédent unique dans le

domaine pour les praticiens et les populations. Un soulagement pour des millions de béninois qui devraient se rendre dans les pays voisins ou des centres privés pour avoir ce service indispensable dans certaines pathologies. Cet équipement important devrait être installé dans un bâtiment spécifique selon ses constructeurs. Pour cela, il fallait une entreprise aux renommées internationales et techniques élevées pour faire ces travaux. Mais fort heureusement, une solution locale a été trouvée et répond correctement aux normes imposées. En effet, c'est Kenneth ADOKO, Spécialiste dans les BTP et matériels et équipements médicaux et ses entreprises qui ont eu la chance de conduire ces travaux de constructions à la satisfaction du maître d'œuvre. Depuis 5 ans, 3MD Entreprises excelle dans ce domaine au Bénin à travers différents projets. Hormis le bâtiment de l'IRM de Cotonou, biens d'autres projets sont à l'actif de ce jeune entrepreneur, Kenneth ADOKO et ses

entreprises. On peut citer l'Agence nationale de transfusion sanguine (ANTS) ; le centre de la médecine nucléaire réceptionné en 2018 CHU-MEL de Cotonou ; le second bâtiment devant abriter le tout premier scanner public à Porto-Novo avec leur spécification. Aussi, la construction du 1er bâtiment de scanner de Borgou/Alibori vient d'être entamé. Tout ceci témoigne et approuve que confiance peut être faite aux jeunes pour la transformation du Bénin en cours. «Nous sommes habileté pour la construction des centres d'imageries à venir» confirme Kenneth ADOKO, le très discret et très attaché à la parole donnée. «Il faut une confiance renouvelée mais il est nécessaire de faire de contrat direct»

ajoute-t-il. «Nous avons la capacité financière. L'expérience en la matière peut faire que les jeunes dynamiques peuvent conduire les réalisations du PAG et honore leur engagement par rapport aux contrats signés ». Spécialisé également dans les matériels et équipements médicaux, le jeune entrepreneur, Kenneth ADOKO montre fièrement des contacts dans le domaine avec les Turcs, les koweïtiens, les tunisiens, les belges, des allemands pour la vente des appareils et matériels médicaux indispensables pour les nombreux hôpitaux que le gouvernement de Patrice Talon est en train de construire sur toute l'étendue du territoire.



Construction d'infrastructures scolaires sur le projet PAESB 248 salles de classe entièrement équipées mises en service dans le secondaire



Le Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, Professeur Mahougnon KAKPO, a réceptionné définitivement et mis en service ce jeudi 17 décembre 2020, des infrastructures entièrement réalisées par son Ministère dans le cadre du Projet d'Appui à l'Enseignement Secondaire au Bénin (PAESB) financé à 100% par l'Agence Française de Développement (AFD).

D'un montant global de 2 milliards

560 millions 740 mille FCFA HT, ces infrastructures ont été réalisées dans 04 départements du Bénin, à savoir :

- 27 modules de 4 classes + 54 blocs de latrines dans les départements de l'Atlantique et du Littoral ;
- 35 modules de 4 classes + 60 blocs de latrines dans les départements de l'Atacora et de la Donga.

La cérémonie s'est déroulée en présence de l'Ambassadeur de la France près le Bénin, S.E.M Marc VIZY, du nouveau Directeur de l'Agence Française de Développement (AFD) au Bénin, M. Jérôme BERTRAND HARDY et du Directeur Général de l'Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Éducation (ACISE) M. René ADISSO au CEG 1 de Sékou qui lui, a bénéficié de 2 modules de 4 classes, 2 latrines à 4 cabines, 2 latrines

à 2 cabines pour personnes handicapées, 200 tables bancs et 8 bureaux enseignants, pour un montant de 72 millions 314 milles 714 FCFA HT.

Au nom de tous les Directeurs des établissements ayant bénéficié de ces infrastructures, le Directeur du CEG 1 de Sékou, M. Fulbert QUENUM a remercié l'AFD pour son appui financier et exprimé sa gratitude au Gouvernement pour l'effort consenti pour le développement du système éducatif.

L'Ambassadeur de la France près le Bénin, S.E.M Marc VIZY, s'est réjoui de prendre part à cette cérémonie qui illustre une fois encore la grande proximité et la grande qualité de relation entre la France et le Bénin.

« Le Programme d'Actions du Gouvernement ambitionne d'engager la transformation structurelle de notre économie et d'offrir de meilleures conditions

de vie et de travail aux acteurs de notre système éducatif », a rappelé le Ministre Mahougnon KAKPO. Selon lui, cette réception et mise en service des infrastructures s'inscrivent dans ce cadre. Ce projet permettra d'impacter 12.400 places assises pour nos apprenants dans 45 établissements dans les 4 départements. Ces infrastructures constituent des intrants au service de l'offre qualitative et quantitative du système éducatif de notre pays. La maintenance et l'entretien de ces joyaux s'avère nécessaire.

Les bénéficiaires de ces infrastructures, c'est-à-dire, Directeurs, élèves et Professeurs, ont pris l'engagement de les utiliser à bon escient et de les entretenir comme cela se doit. Il faut enfin préciser que les travaux avaient démarré le 2 août 2017 et la réception provisoire prononcée depuis juin 2018.

Reddition de compte au ministère de la justice

Le rapport annuel des performances, gestion 2019 validé



Le Centre de documentation et d'information juridique (CDIJ) a servi de cadre ce jeudi 17 décembre 2020 à un atelier de validation du projet de rapport de performance, gestion 2019 du Ministère de la Justice et de la Législation (MJL). C'est la Directrice de cabinet du Ministre de la Justice et de la Législation, Aleyya Gouda Baco qui a procédé à l'ouverture des travaux assistée du Secrétaire général du ministère, Lawani Badirou. Étaient conviés à cet atelier les chefs de juridictions, les responsables des Orga-

nismes sous tutelle et enfin les cadres à divers niveaux du Ministère de la justice et de la législation. A en croire la Directrice de la programmation et de la prospective (DPP), Arlette Hounou, cet atelier tire son fondement des exigences de la Loi Organique N°2013 du 27 septembre 2013 relative aux Lois des finances (LOLF) qui fait obligation à tous les ministères de rendre compte à l'Exécutif et à la Cour Suprême, de l'utilisation des ressources mises à leurs dispositions et des résultats atteints à travers l'élaboration du rapport annuel de performance de l'année échu au plus tard le 30 juin de l'exercice budgétaire suivant. Ladite Loi permet d'améliorer la transparence et d'accroître l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques. C'est donc, dans la dynamique de la reddition de comptes que le projet de rapport annuel de performance, gestion 2019 du Ministère de la justice et de la législation a été élaboré. Par ailleurs, la Directrice Arlette Hounou

a précisé que cet atelier vise à recueillir les avis et amendements des participants allant dans le sens de l'amélioration de la qualité des informations produites dans le projet de document soumis à leur appréciation. Elle a pour finir, invité chaque acteur à œuvrer pour l'atteinte de cet objectif. Ouvrant les travaux, la Directrice de cabinet du Ministre de la Justice et de la Législation, Aleyya Gouda Baco a précisé que le rapport annuel de performance est un instrument d'analyse du dispositif de redevabilité annexé au projet de loi de règlement. Il rend compte, pour chaque programme, de l'exécution des engagements pris dans les Projets annuels de performances (PAP). Elle a ensuite indiqué que la mise en œuvre du budget, exercice 2019 a été marquée par certaines contraintes dont notamment les difficultés liées aux nouvelles procédures de passation des marchés publics et la faible appropriation du nouveau code par la plupart des gestionnaires de crédit. Malgré

ces contraintes, a-t-elle poursuivi, le Ministère de la justice a pu réaliser quelques actions de réformes. Il s'agit entre autres de la création du Centre national du casier judiciaire (CNCJ) ; l'appui au barreau dans le cadre de la mise en œuvre de l'aide juridictionnelle : la poursuite des travaux de construction, de réhabilitation et d'équipement des juridictions en vue d'accueillir en 2020 les magistrats et greffiers en formation ; la poursuite de l'opérationnalisation des chambres administratives à travers la formation intensive des acteurs et enfin les travaux de réhabilitation et d'équipement des anciens établissements pénitentiaires en vue d'améliorer les conditions de détention. La Directrice de Cabinet Aleyya Gouda Baco a pour clore ses propos, émis le vœu que les participants à cet atelier travaillent avec rigueur pour améliorer la qualité du document à travers les pertinences de leurs observations et recommandations. PFCOM. DIR.COM/PR-MJL

Suivi des Infrastructures routières du PAG

Hervé HÊHOMEY constate l'évolution des travaux du chantier Zagnanado-Banamè-Pahouignan et sa Bretelle Banamè-Covè.



Le Ministre des Infrastructures et des transports poursuit sa tournée de suivi des chantiers. Il était dans la journée de ce jeudi 17 décembre, sur le chantier de construction de la route, Zagnanado-Banamè-Pahouignan et ses bretelles accompa-

gné des élus, maires et députés des localités riveraines.

L'objectif est de constater l'évolution du chantier, recueillir les doléances des populations et élus afin que les ouvrages construits tiennent compte des réalités locales.

Zagnanado-Pahouignan (57 Km) et ses Bretelles Covè-Banamè (12 Km) et Kogué-Za-kpota (5,2 Km) est un chantier lancé en 2017 par le Ministre Hervé HÊHOMEY. Les travaux sont presque achevés à la grande satisfaction des populations.

MANŒUVRES DE TRICHERIE LORS DU CONCOURS DE RECRUTEMENT DE 100 AUDITEURS DE JUSTICE LE PROCUREUR Mario Mètonou PROMET DES SANCTIONS CONTRE LES AUTEURS



Le Procureur de la République près le Tribunal de première instance de première classe de Cotonou, Elon'm Mario Mètonou a donné un point de presse ce mardi 15 décembre 2020 au sujet des manœuvres de tricherie constatées lors du concours de recrutement de 100 auditeurs de justice dont les compositions ont eu lieu les samedi 12 et dimanche 13 décembre 2020 à Cotonou. A en croire l'autorité, l'épreuve de procédure pénale se dérou-

lait lorsque deux candidates ont été surprises dans des manœuvres de tricherie. L'une a été vue entrain de manipuler un téléphone portable par lequel elle correspondait avec une personne extérieure et l'autre avec des documents écrits en forme de brouillon qui n'étaient pas ceux fournis par le centre d'examen. A cet effet, une enquête a été ouverte par le Parquet de Cotonou afin de situer les responsabilités. Par ailleurs, le Procureur de la République a rappelé que la fraude

dans les examens et concours est prévue et punie par les articles 754 et 757 du Code pénal. « Les auteurs ou complices de cette infraction sont passibles de cinq (05) ans d'emprisonnement et de cinq millions (5.000.000) Fcfa d'amende », a-t-il prévenu. Pour clore ses propos, le Procureur Elon'm Mario Mètonou a lancé à nouveau un appel au sens civique et moral ainsi qu'à la responsabilité de tous les concitoyens. *PFCOM. DIR.COM/PR-MJL*

I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction**1- Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo

- | | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 1 mois | <input type="checkbox"/> 3 mois | <input type="checkbox"/> 6 mois | <input type="checkbox"/> 1 an |
| <input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa |

Autre localité du Bénin

Afrique/Europe /Monde

Soutien

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP (Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

4ème édition du Festival du Maracana d'Abomey – Calavi (FESMAC 2020)

Le coup d'envoi donné le 19 décembre prochain (Nassirou Saka et son équipe+ prêt pour l'évènement)option sur la qualification.



Cœuvre de l'Association béninoise des amis du maracana (ABAM) dirigée par Nassirou Saka, la quatrième édition du Festival du Maracana d'Abomey – Calavi (FESMAC 2020) aura belle et bien lieu. Malgré la pandémie de coronavirus l'édition 2020 le comité d'organisation du FESMAC 2020 donnera le coup d'envoi le 19 décembre prochain à partir de 8h sur les installations de l'Université d'Abomey –Calavi. Nassirou Saka, président d'ABAM et son équipe auraient

voulu faire de la quatrième édition du FESMAC 2020, une édition gigantesque que celle de l'année dernière qui a connu la participation d'une équipe du Togo venue rehaussée l'évènement. En effet, suite aux limites et restrictions imposées par la covid 19, l'édition 2020 sera effectuée juste en des équipes du Bénin mais dans le respect strict des mesures barrières. Ainsi, selon Jean Memoz Djé, la situation sanitaire a changé beaucoup de choses « on avait voulu en faire un évènement international puisque l'année dernière nous avons invité une équipe du Togo. C'était un ballon d'essai. Ça a marché. Nous avons souhaité inviter des équipes de la sous-région comme le Burkina Faso, le Niger, la Côte d'Ivoire et du Niger pour rendre le festival international mais la covid 19 nous impose des restrictions drastiques, nous avons tenu à organiser donc cette édition

Tournoi U-20 UFOA B

Le Burkina Faso bat le Bénin et file en demi-finale



Les Écureuils juniors ont concédé une seconde défaite cet après midi, synonyme d'élimination du tournoi qualificatif UFOA U-20. Les coéquipiers de Charbel Gomez n'avaient pourtant besoin que d'un point pour assurer leur qualification. Au coup d'envoi, ce sont les Étalons juniors qui se sont montrés très entreprenants en multipliant les actions dangereuses. Il a fallu attendre la 16ème minute pour voir la réaction béninoise par Charbel Gomez. Bien servi par Olaitan, la frappe de l'ailier béninois sera détournée par Diawara en corner. Les Écureuils juniors sont entrés dans leurs matchs, continuant à multiplier de belles actions et à se procurer des occasions. Juste avant la pause, la défense béninoise se loupe mais Jean Bottu n'arrive pas à en profiter. L'arbitre siffle la mi-temps sur un score nul vierge de 0-0. Un résultat qui faisait les affaires du onze national en cet instant précis. Du retour des vestiaires, les béninois trop timides se font

surprendre par les étalons à la 54 ème de jeu. Sur un ballon mal relancé dans l'axe, Yves Ouedraogo trompe Katchon Abiola d'un plat du pied, 1-0 pour le Burkina Faso. Coaching gagnant pour Oscar Barro qui a fait entrer ce jeune joueur en cours de jeu. Les béninois surpris par l'ouverture du score sont alors obligés d'égaliser au moins pour espérer une qualification mais manquent de justesse dans le dernier geste. Malgré deux belles occasions de Charbel Gomez juste avant la fin du temps réglementaire, les béninois n'arrivent pas à marquer, se heurtant chaque fois au mur burkinabé, Diawara. Les Étalons juniors se voient même réduits à dix dans les arrêts de jeu suite à l'expulsion d'Allasane Yeba pour accumulation de cartons jaunes mais le score restera inchangé.

Le Écureuils juniors s'inclinent donc 1-0 face aux étalons juniors à l'issue de ce match et se voient déjà éliminer lors de la phase de groupe de ce tournoi qualificatif de ce tournoi qualificatif.

Bilan du groupe A
Niger 5 points 1er
Burkina Faso 5 points 2ème
Bénin 3 points 3ème
Togo 2 points 4ème.
Deo-Gratias MICHODJE HOUN.

entre les équipes du Bénin ». C'est donc une édition spéciale mais qui ne perdra aucune de sa valeur habituelle selon Jean Memoz Djé, qui se dit confiant malgré la crise sanitaire qui a un peu émoussé l'ardeur du comité d'organisation, pour cette édition nous avons mis les bouchées doubles pour que la fête soit belle comme depuis quatre ans que nous existons

va-t-il conclu. Ainsi, pour montrer qu'ils sont toujours prêts à valoriser le Maracaná, l'ABAM augmente cette année le nombre d'équipes à 12 clubs. Une spécialité a été organisée cette saison pour pallier et rehausser la fête c'est l'initiation du 3ème prix en plus des distinctions du 1er et du 2 ème meilleur buteur. Rappelons que les mesures de distanciations seront respectées au cours de cette édition du FESMAC comme l'exige le gouvernement lors des manifestations.

Flavien ATCHADE

Best FIFA Football Awards 2020

Lewandowski, Neuer, Klopp, le tableau complet de toutes les distinctions



Il n'y a pas eu une grande cérémonie, il n'y a pas eu de tapis rouge, cette année pour les The Best FIFA Football Awards. C'est à la faveur d'une cérémonie virtuelle que la FIFA a récompensé les meilleurs joueurs et entraîneurs qui nous ont fait vibrer cette année. Lewandowski, Jürgen Klopp, Manuel Neuer font notamment partie des heureux élus pour l'édition de cette année. Robert Lewandowski, succède à Lionel Messi

Après Cristiano Ronaldo (2016, 2017), Luka Modric (2018) et Lionel Messi (2019), le polonais Robert Lewandowski est élu meilleur joueur de la FIFA cette année 2020. Il a devancé Lionel Messi et Cristiano Ronaldo. Auteur d'une énorme saison avec le Bayern Munich, il a remporté le triplé Bundesliga – Coupe d'Allemagne – Ligue des Champions. La saison dernière, il a inscrit 49 buts toutes compétitions confondues en 41 rencontres. L'ancien buteur de Dortmund a démarré cette sai-



son sous les chapeaux de roues en enchaînant les buts (18 buts, 15 matches toutes les compétitions confondues). Il a reçu son trophée des mains de Gianni Infantino, le président en exercice de la FIFA.

Mattia Agnese, un geste qui a valu de l'or

Le 25 janvier 2020, lors d'un match de football entre Cairese et Ospedaletti Calcio, Matteo Agnese a sauvé la vie de son adversaire qui, après un accrochage sur le terrain, l'a vu tomber au sol, ne pas se relever et perdre connaissance. Mattia l'a aidé immédiatement, lui permettant de rester en vie avant l'arrivée de l'aide. Pour cette histoire, il s'est vu décerné le FIFA Fair Play Award 2020, une reconnaissance mondiale pour son geste d'une grande valeur sportive et humaine. Le prix FIFA Fan de l'année 2020 est décerné à Marivaldo, un Brésilien qui parcourt 64 km pour voir Flamengo chaque fois que son équipe joue sur un trajet de 12 heures.

The Best – Joueur de la Fifa : Robert Lewandowski (Bayern Munich / Allemagne)

The Best – Entraineur de la Fifa pour le football masculin : Jürgen Klopp (Liverpool/ Angleterre)

terre) The Best – Gardien de but de la Fifa : Manuel Neuer (Bayern Munich/Allemagne)

Fifa FifPro World11 masculin : Alisson; Alexander-Arnold, Van Dijk, Sergio Ramos, Davies; Kimmich, De Bruyne, Thiago Alcantara; Messi, Lewandowski et Cristiano Ronaldo

The Best – Joueuse de la Fifa : Lucy Bronze (Manchester City / Angleterre)

The Best – Entraineur de la Fifa pour le football féminin : Sarina Wiegman (équipe nationale néerlandaise)

The Best – Gardienne de but de la Fifa : Sarah Bouhaddi (OL/ France)

Fifa FifPro World11 féminin : Endler; Bronze, Renard, brillant; Heath, Vero Boquete, Bonansea, Rapinoe; Cascarino, Miedema et Harder

Prix du Fair-play de la Fifa : Matteo Agnese (Ospedaletti/ Italie)

Prix Puskas de la Fifa : Son Heungmin (Tottenham/ Angleterre)

Prix des Supporters de la Fifa : Marivaldo (Supporter de Flamengo / Brésil)

Source : Afrique Actuelle

Sport/ FOOTBALL

Fortuné Yao pose ses valises dans la cité des Kandissounon



Fortuné Yao ex entraîneur de Tonnerre d'Abomey et d'Avrankou Omnisport du Bénin dépose ses valises dans la cité des Kandissounon. Le camerounais très expérimenté est désormais l'entraîneur de l'Association Sportive (As) Takunnin.

nin de Kandi. Il succède ainsi à Amidou Abdou Malick précédemment sélectionneur de cette équipe. Détenteur d'une Licence B « Caf », Fortuné Gérard Yao est resté sur les bancs de Tonnerre Fc de Bohicon en première division de 2004 à 2005, puis à Avrankou Omnisport en 2020 en deuxième division. L'homme est un connaisseur du milieu footballistique avec des expériences dans plusieurs pays d'Afrique.



Bénin /Église Catholique /Fait divers

«Le Curé m'a frappé à coups de lanière devant mon épouse.!»

Violences sur les lieux de culte

Un fidèle catholique, victime de sévices corporels et d'injures de la part du curé de sa paroisse, adresse un courrier qu'il a intitulé : « AU NOM DE LA Vérité » à la Conférence Épiscopale.

LETTRE Ouverte À LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU BENIN

Attention: Monseigneur Eugène Cyrille HOUNDEKON, Évêque d'Abomey,
Le Curé m'a frappé à coups de lanière devant mon épouse... !

AU NOM DE LA VÉRITÉ,

Pour le mardi 08 décembre 2020, Monsieur DEGUENON Philippe a invité personnellement mon épouse Edwige résidant à Goho et non le couple Ghislain/Edwige sur la Paroisse Bon Pasteur d'Adandokpodji Abomey où il est Curé actuellement, pour a t'on dit une séance de prière de délivrance et de paix dans les ménages, familles en difficultés. Et pour cela, bien que deux de nos enfants faisaient une forte fièvre avec la toux depuis la veille, Madame sort de la maison ce *mardi 08 décembre 2020* vers 5h30 du matin sans dire le moindre mot à son mari ni aux enfants sur sa destination, avec l'ordonnance prescrite par l'infirmier venu à domicile examiner lesdits enfants malades la nuit précédente. Ce mardi, de 05 h 30 le matin jusqu'au delà de 20h le soir où chauffaient encore les deux enfants malades, Madame n'a pas mis pied au foyer toute la journée pour voir leur état de santé et n'a appelé non plus pour en savoir quelque chose !

Je m'en vais donc à Bon Pasteur ce soir là, et je vois effectivement mon épouse dans l'Eglise au milieu de l'Assemblée. Je me dirige vers la Bergère du Renouveau charismatique Madame DAHOULNITON Clémentine pour lui faire part du motif de mon passage: une mère ici qui a laissé depuis 5h30 ses sept (07) filles dont deux malades, sans demander leurs nouvelles jusqu'à cette heure ci... Bien que le Curé et ses proches, berger, bergère, soient informés de la situation critique des enfants, il a envoyé me ramener de la part de mon épouse un petit sachet de médicaments afin qu'en lieu et place de Madame j'aille aux chevets des enfants et qu'elle y reste pour continuer sa prière de délivrance. Je refuse de prendre ledit sachet de médicaments et je me retourne donc à la maison pour emmener les enfants malades à l'hôpital au Centre de Santé Vidolé d'Abomey.

Jusqu'à 23 h, leur mère mon épouse n'a rien demandé du côté des enfants et a été gardée à l'église par le Curé jusque vers 00h où je reviens les surprendre dans l'enceinte de l'Eglise après le départ de l'Assemblée !

Tout furieux et tout scandalisé par la dureté de cœur tant de mon épouse que du Curé et de ceux et celles qui l'entouraient, j'entre dans l'église et j'interpelle le Curé et son staff sur l'attitude de cette mère épouse et surtout pour m'indigner du rôle joué ainsi par eux bergers/bergères/Curé...afin qu'Edwige mon épouse que je viens de voir à une heure aussi tardive encore sur les lieux, soit la seule fidèle ordinaire à attendre sur la paroisse, attendre quoi et qui bien après la fin du culte !

Sans rien me dire, Philippe D. le Curé, d'un geste de main, fait lever tout le staff et mon épouse, leur demandant de m'ignorer et sortir pour le suivre. Ils exécutent et je leur demande si ce qu'ils sont ainsi entraînés de faire avec Madame et mes enfants est sérieux, humain et chrétien !

Philippe D. le Curé rétorque et me gronde violemment, vociférant en ces termes : << Ghislain, tu es un vaut rien, un impoli très mal éduqué, et comme ça, c'est normal que tu n'aises pas pu rester au Séminaire pour devenir Prêtre ! Tu ne pouvais pas finir le Séminaire. Sors vite d'ici. Sors immédiatement de mon église sinon je vais te corriger proprement... >>.

Je refuse de sortir tant que Edwige mon épouse la mère de mes sept (07) filles, celle avec qui je me suis marié ici sur ce même autel le 31 janvier 2015 devant Dieu et son Église, mariage célébré par son Excellence, Monseigneur Clet FELIHO Évêque de Kandi, tant que ma femme qui me doit soumission et respect avant moi ne me suive pour aller aux chevets de ses enfants, surtout ceux malades.

« Monsieur Philippe, vas encore bien te renseigner: Ghislain LOKONON n'a pas été renvoyé du Séminaire et jamais je n'ai eu de mauvaise note de conduite avant ma sortie volontaire et libre du Séminaire. J'ai décidé tout simplement être un homme responsable, honnête, authentique et non hypocrite comme beaucoup d'entre vous qui font l'âne pour avoir le foin et qui une fois ordonnés et envoyés sur les Paroisses deviennent de véritables cas, des bêliers habillés à qui il n'est plus facile de reprendre l'habit, et qui sortent après, tout leur

numéro caché au Séminaire, contre les pauvres fidèles et parfois même contre leurs propres confrères dans le sacerdoce... Ceux qui ont vécu proches de ces genres de Prêtre savent bien ce de quoi je parle. J'ai écrit pour dénoncer un certain nombre de choses qui me scandalisaient, qui contrastaient avec la vision que j'avais du Séminaire quand j'étais au dehors. Mon Recteur qui m'avait reçu cette mémorable et longue nuit et tout pendant plus de cinq (05) heures d'horloge pour tenter me faire changer d'avis, alors Père ADJOU Martin actuellement Évêque de N'Dali est encore vivant et peut le confirmer.

Il en est de même pour mon Père spirituel au Séminaire, Père Aristide GONZALO actuellement Évêque de Porto-Novo, mon oncle et tuteur Père au Centre Guy Riobé de Parakou qui était intervenu pour que je fasse quelques semaines de méditation sur ma vraie vocation au Monastère de Kokoubou (200 Km de Parakou), alors Père Clet FELIHO, plus tard Évêque de Kandi, et bien d'autres Pères AKANKOSSI Mathieu, TINDO Cyprien KINNOUME Jean, NANSY, LANMANTCHION Eric, pour ne citer que ceux là, qui peuvent encore témoigner que j'étais un séminariste brave, sérieux, honnête qui avait surpris plus d'un par ma décision irrévocable de quitter de moi même le Séminaire avec ma phrase vedette : « mieux vaut être mauvais chrétien que d'être mauvais Prêtre ...»

Ne pouvant plus se maîtriser face à cette lumineuse réplique aussi explicative que critique, Philippe DEGUENON le Curé intima alors l'ordre à la dizaine de fidèles présents autour de lui, de me frapper à mort et me sortir de gré ou de force de l'Eglise. Je lui disais que je ne sors pas tant que mon épouse ne me suive, et je suis allé m'asseoir sur un des bancs attendant la sortie de mon épouse. Et comme ses fidèles ne lui obéissaient pas, tel un lion enragé, Philippe D. le Curé rugit de l'autel pour venir vers moi me porter des coups lui-même, quand, dans son élan dévastateur, ses fidèles de toutes leurs forces le maîtrisèrent de manière à ce qu'il n'ait pu me toucher.

A notre sortie de l'église, encore que j'étais dans la cour, je vois une voiture vitré teinté sortir du presbytère : c'était Philippe le Curé qui avait à bord comme unique passager, mon épouse Edwige toute seule assise dans la voiture de Monsieur le Curé qui, constatant encore ma présence sur les lieux, baissa le vitre et m'intima l'ordre une fois encore de vider les lieux. Il demande à nouveau aux fidèles présents de m'assommer et de me corriger proprement avant de me jeter dehors.

Curieusement, aucun d'eux n'avait obéi à son appel à la vindicte populaire* sur ma personne. Et il était obligé de descendre de la voiture pour se porter violemment vers moi afin de me frapper et me traîner dehors. Le Curé une fois de plus fut maîtrisé par ses ouailles qui de force l'ont bloqué net et arrêté dans sa progression vers la commission d'un délit de plus.

J'exige que mon épouse sorte immédiatement du véhicule sans quoi, le véhicule ne bougerait pas...

Monsieur le Curé, après avoir brutalisé fortement ceux et celles qui le tenaient à distance de moi, qui le mettaient héroïquement hors d'état de nuire, réussit tristement à s'échapper de leurs mains et bras, et retourne rapidement dans son presbytère, sa voiture toujours là en marche, ma femme toujours dedans à qui il demandait de ne point descendre.

L'instant d'après, Philippe DEGUENON le Curé, le «Soweto» de l'heure et des lieux, revient bruyamment avec en main UNE LANIERE pour venir me frapper à coups de lanière devant mon épouse toujours assise dans sa voiture et devant tous ceux qui y étaient. Tous déployaient toutes leurs forces pour le faire reculer afin de lui éviter une résistance fatale de ma part au cas où il me toucherait. Et c'est dans sa résistance spectaculaire comme un véritable bandit décidé à casser la baraque et me casser la gueule que sur mon insistance et celle de l'assistance, mon épouse descendit enfin de la voiture vitré teinté du Curé pour monter sur ma moto et me suivre contre l'ordre du prélat pugiliste, ceci à 00h plus, abandonné seul dans sa rage sur sa paroisse dont il disait être le propriétaire.

Mardi 08 décembre 2020, Philippe DEGUENON, Curé de Bon Pasteur Abomey a scandalisé plus d'un ! Incapable de se maîtriser et de calmer un père de famille en quête de l'ordre et de la paix dans son foyer, capable d'ordonner la vindicte populaire à l'église contre un fidèle baptisé, communiqué, confirmé, marié, capable de garder la femme d'autrui pendant plus de cinq (05) heures à l'église, dans son presbytère et dans sa voiture, capable d'être insensible à l'état de santé des enfants malades gardant leur mère et médicaments toute une journée toute une nuit, et le comble, Curé Philippe DEGUENON ca-

pable de frapper à coups de lanière devant son épouse, l'époux un enseignant de près de 30 ans de service, un Directeur d'Ecole, un responsable syndical SG National, un chanteur, Compositeur CCH, un ancien séminariste sur qui Philippe avait trois ans de plus au Séminaire, un père de famille père de huit enfants dont l'aînée atteint déjà la vingtaine d'âge, Philippe avait dans sa tête, dans son conscient et subconscient, quelle image, quelle conception du couple, de la famille, du rôle et de l'autorité, responsabilité de l'époux au foyer, et quel respect veut il que l'épouse ait demandé pour l'époux qu'il frapperait à coups de lanière à l'église catholique romaine ? Que reste t'il de la dignité et des droits de l'époux que le Prêtre frappe à coups de lanière devant fidèles et l'épouse ? Prenant ainsi la lanière pour frapper Ghislain Magloire LOKONON ancien enfant de choeur de Bon Pasteur, ancien marguillier, ancien choriste membre fondateur de la chorale des jeunes de Bon Pasteur, ancien Lecteur, ancien Maître catéchiste de Bon Pasteur Abomey, Compositeur Hanyé CCH, Directeur d'Ecole et Responsable national de syndicat d'enseignants, Philippe DEGUENON Prêtre d'une telle ancienneté, ignore t'il que le châtiment corporel est interdit au Bénin, formellement interdit même contre les tout petits enfants en République du Bénin ? Philippe DEGUENON Curé, a quel respect pour la famille Eglise domestique, quel respect et quelle considération pour les époux pères de famille dans la société et à l'Eglise catholique romaine notamment ?

Le titre de Père concédé à Philippe et à tous ses confrères Prêtres, lui confère t'il le droit, au nom de quelle disposition du droit canon, de séquestrer ainsi l'épouse régulièrement mariée à l'Eglise catholique romaine pendant plus de cinq (05) heures d'horloges, de traiter ainsi l'époux devant son épouse comme un vil et vulgaire individu, un malfaiteur, comme son fiston, son esclave sur qui il a droit de vie et de mort ?

A sa prise de service en l'Eglise Bon Pasteur d'Adandokpodji Abomey, la lanière et son usage faisait elle partie des attributs qui lui étaient conférés en qualité de Curé ? Philippe DEGUENON détruit douillettement les couples, pousse à la rébellion et à l'insoumission totale des épouses contre leurs époux au foyer ! Sinon, de quels droits peut il se prévaloir en tant que Prêtre pour appeler à tout moment, où et quand il veut les épouses des hommes qu'il humilié ainsi comme LOKONON, qu'il déifie et à qui il dénie la qualité de Chef de Famille, chef de la femme tel le Christ est le Chef de l'Eglise selon les Saintes Ecritures ?

Philippe doit aller à l'école de ses devanciers, revisiter son cahier de charges, se l'approprier, rendre sans délai à l'Évêque du Diocèse d'Abomey LA LANIERE qu'il a sorti le mardi 08 décembre 2020 pour frapper un homme marié devant son épouse qu'il garda dans son église, dans son presbytère, dans sa voiture vitré teinté pendant plus de cinq (05) heures d'horloges, et ce jusqu'au delà de 00h pour une destination toute autre que le domicile conjugal où dort l'époux déjà humilié, chosifié, inexistant à ses yeux !

Si le comportement, les agissements de Philippe DEGUENON Prêtre, ainsi dénoncés en partie, ne suffisent peut être pas pour affirmer que nos Prêtres, Pasteurs et Bergers ne méritent pas le titre de Père, la situation déplorable et déplorée ainsi décrite, interpelle plus d'un et nous renvoie à la méditation permanente de ce passage biblique, de cette évangile où le fils de Dieu notre Seigneur Jésus-Christ nous disait de n'appeler Personne Père sur cette terre si ce n'est Dieu le Créateur lui-même ! Si ce titre honorifique de Père devrait servir de prétexte aux Prêtres d'aujourd'hui, à certains Prêtres comme Philippe DEGUENON pour se permettre les dérives du genre, tous les abus possibles contre l'harmonie des familles, la dignité, la liberté et l'épanouissement des hommes, femmes et enfants qui constituent la famille, cellule de base de toute société, l'Eglise domestique, le Vatican doit commencer par se demander s'il n'a pas mal fait de faire appeler ainsi ces hommes Prêtres, Pères à défaut de leur retirer et se conformer strictement à la Parole de Dieu, Parole du fils Jésus-Christ notre Seigneur et notre Sauveur !

Au regard de tout ce qui précède, il est loisible de reconnaître que Philippe DEGUENON Prêtre est une véritable menace pour l'ordre, la stabilité, l'harmonie dans les ménages où pour lui, l'homme n'est point le chef de la famille, l'homme n'a guère aucune autorité sur son épouse qui peut sortir comme elle veut, quand elle veut et avec qui elle veut, rentrer à la maison, au domicile conjugal à l'heure de sa convenance à défaut de découcher ! Et c'est fort de cette redéfinition du rôle et de la place de l'homme au foyer que Monsieur Philippe DEGUENON, Monsieur le Curé peut se permettre de décréter lors de ses prédications l'égalité parfaite entre l'homme et la femme dans un ménage et déclarer que l'épouse peut elle

aussi sortir avec autre homme que son mari si elle réalise que ce dernier, que son époux lui est infidèle.

Au nom de toutes ces considérations, Philippe peut exiger la présence des femmes à l'Eglise , trois, quatre, cinq jours sur sept, pour y rester à des heures tardives la nuit, si possible y dormir avec lui sans le consentement de leurs époux respectifs, sans le soucis de l'accomplissement de leurs obligations conjugales de mères et d'épouses dignes au foyer. Pour preuve, la semaine du lundi 07 au dimanche 13 décembre 2020, enfants et époux sont laissés par l'épouse pour répondre à l'invitation du Curé Philippe DEGUENON Mardi, Mercredi, Jeudi, de 19h à tard dans la nuit en dehors des samedis, dimanches où déjà, elles sont souvent sur la paroisse. La semaine qui immédiatement suit, ces mères de famille et épouses sont encore invitées par le Curé pour être avec lui chaque soir du lundi 13 au jeudi 16 décembre 2020 à partir de 20h pour finir tard dans la nuit à une heure incertaine ! La femme, la mère, l'épouse qui quitte l'atelier, le service ou le marché vers 18h, 19h et qui doit répondre ainsi à l'appel du Curé déjà à 20h pour ne revenir que tard dans la nuit dispose t'elle de quel temps raisonnable pour s'occuper convenablement de ses enfants et de son époux ? Et surtout lorsque le communiqué du Curé Philippe DEGUENON n'invite pratiquement et spécialement que la femme épouse au foyer à qui il recommande uniquement l'accomplissement du devoir de mère envers les enfants (et non celui d'épouse) pour le rejoindre avec ou sans le consentement de l'époux dont le droit, le pouvoir ne compte pas pour la femme devant celui du Curé qui se fait Dieu selon la lettre et l'esprit du communiqué de Philippe qui est lu et traduit en fongbé le dimanche 13 décembre 2020 à la messe de 7h, que reste t'il comme contenu à la qualité de chef de famille qu'il incarne l'homme d'après la tradition, la loi et les Saintes Ecritures ?

Cette église de Philippe Curé qui ne fait aucune obligation de soumission de l'épouse à son époux, a t'elle déjà accordée à la femme en son sein la place d'égale à égal à l'homme ainsi en institution au foyer, dans la famille ?

Qu'attend elle depuis des lustres pour ordonner la première femme Prêtre de l'Eglise catholique romaine ? Et pourquoi Jésus-Christ lui-même le juste des justes n'a t'il pas choisi une seule femme parmi ses douze disciples si tant est que la femme reste égale à l'homme à tout point de vue, l'épouse égale à l'époux à tout point de vue ?

Que l'Eglise commence par éléver la femme au rang de Prêtre, d'Evêque, de Cardinal et pourquoi pas de Pape et les hommes mariés le feront autant jusqu'à porter la grossesse en lieu et place de la femme ! Laissons la femme à la place où Dieu l'a mise, et l'homme à la place qui est providentiellement la sienne ! N'abaissions ni l'un pour éléver l'autre ! Mais restons ce que nous sommes d'après les Saintes Ecritures !

Son Excellence Monseigneur Eugène Cyrille HOUNDEKON, Évêque du Diocèse d'Abomey, Secrétaire de la Conférence Episcopale

Excellences Messeigneurs, Évêques membres de la Conférence Episcopale du Bénin

Sa Sainteté Pape François et le Vatican

QU'IL VOUS PLAISE DE RETIRER SANS CONDITION, DILIGEMMENT À PHILIPPE DEGUENON PRÊTRE, CURÉ DE LA PAROISSE BON PASTEUR D'ADANDOKPODJI ABOMEY, LA LANIERE QU'IL A SORTIE LA NUIT DU MARDI 08 DECEMBRE 2020 POUR FRAPPER, CHICOTTER LE PRÉCIEUX ET PRESTIGIEUX SACREMENT DE MARIAGE QU'EDWIGE ET GHISLAIN SE SONT DONNÉS EN L' EGLISE BON PASTEUR D'ABOMEY LE 31 JANVIER 2015 DEVANT MONSEIGNEUR CLET FELIHO, EVÈQUE DE KANDI, SACREMENT QUE RIEN N'EFFACE, UNION QUE RIEN NE SUPPRIME, NE DÉTRUIT, NE SÉPARE SUR CETTE TERRE QUELQUES SOIENT LES EMBUCHES, LES PÉCHÉS OU ERREURS DES UNS ET DES AUTRES ! LE SACREMENT DE L' ORDRE NE PEUT ET NE DOIT JAMAIS, AU GRAND JAMAIS, RABAISSE À CE POINT CELUI DU MARIAGE; CAR, SANS LE SECOND, LE PREMIER POINT N'EXISTERAIT, OU EN VAIN EXISTERAIT !

Ne pas le faire, discipliner ou ramener Philippe DEGUENON Curé à l'ordre suite à ces agissements, à ces scandales, c'est le laisser plus tard rejoindre son confrère Mathias VIGAN, le mal de Banamé, l'autre mal de l'Eglise qui prit Femme pour Dieu le Créateur du Ciel et de la terre !...

Une si longue lettre de Bidossessi Ghislain Magloire LOKONON,

Tél : 95190398 / 97027771

Abomey, le 14 décembre 2020.

AFFAIRE À SUIVRE !

NOTE D'INFORMATION N° 105/20/SBEE/DG/DRH

Objet: Mesures restrictives dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Dans l'optique de lutter contre la propagation du COVID-19 à l'intérieur du Bénin, le gouvernement béninois et les administrations ont mis en œuvre plusieurs mesures en vue de la protection de la population et des administrés. Ces mesures, notamment le confinement, le télétravail et le travail par rotation ont également été adoptées par notre société pour un service essentiel.

Par le compte rendu du conseil des ministres en date du 06 mai 2020, le gouvernement du Bénin a fait l'option d'adopter la mesure de limitation de la mobilité des personnes en délivrant la levée du couvre-santé ainsi que la reprise des cours pour les classes de CM2, les lycées, collèges et les étudiants à l'université pour compter du lundi 11 mai 2020.

Cet assouplissement ne diminue aucunement les risques de contamination et c'est la raison pour laquelle le gouvernement conserve les mesures sanitaires édictées depuis le début de la crise. La Direction Générale exhorte donc tous les agents confinés à la maison et ceux sur les lieux de travail, à appliquer les mêmes mesures de prudence et de vigilance dans tous les gestes quotidiens et en tous lieux.

Pour ce faire, les gestes barrières spécifiés dans les diverses notes de service prises dans le cadre de la gestion de la crise sont maintenues et le port de masque est obligatoire en tous lieux.

Par ailleurs, en ce qui concerne la SBEE, et en vue de la sécurité du personnel, les dispositions de confinement précédemment prises pour empêcher la propagation du virus sur les lieux de travail (confinement, télétravail et travail par rotation) demeurent inchangées.

En outre, chaque direction devra revoir sa planification en fonction des besoins et des tâches incompressibles, et procéder ainsi à un réajustement du calendrier de présence au bureau de ses collaborateurs.

Il est à souligner que le comité ayant l'envie dans l'embuscade de la SBEE, est de mise et qu'aucun agent dont la présence n'est pas justifiée ne pourra s'avoir accès.

L'offiche du prix d'exécution sera celle des présentes prescriptions, pour la santé de tous les agents de la Société.



Ainsi :
 - PCA
 - DG
 - Directeur Général
 - Directeur Régional - Chef Région
 - Chef Département - Chef Service - Chef d'Agence
 - Secrétariat Général du Syndicat - PCA

Cotonou, le 11 juillet 2020

Directeur Général
[Signature]
 Le Directeur Général
 SOCIÉTÉ BENINOISE D'ÉNERGIE ELECTRIQUE

Message SBEE COVID-19

SOCIÉTÉ BENINOISE D'ÉNERGIE ELECTRIQUE

Cotonou, le 23 juillet 2020

COMMUNIQUE

La Société Béninoise d'Énergie Électrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit sous la hantise du COVID-19. Le Bénin, notre pays n'est pas épargné.

Face à la propagation de la pandémie du virus et pour éviter des risques de contagion, la SBEE, conformément aux décisions du gouvernement, invite sa clientèle à respecter rigoureusement les mesures d'hygiène et de sécurité.

Elle rappelle, des dispositions suivantes prises pour assurer aussi bien sa clientèle, que son personnel au niveau de la Direction Générale, des Directions Régionales et surtout des agences, et autres points d'encaissement sur l'ensemble du territoire national.

La Direction Générale félicite et encourage ses clients à préserver leurs opérations d'achat de crédit pour compléter à proposément, via les Réseaux GSM MOOV et MTN, et à se rapprocher des services de la SBEE et de ses agences en toute sécurité pour le paiement de leurs factures, ou pour d'autres services, dans le respect strict des consignes de distanciation et de renseignement.

La Direction Générale de la SBEE, compte sur sa clientèle pour le respect des consignes sur ses différents sites.

Chaque client compte pour la SBEE. Protégez les autres en vous protégeant.

La SBEE des hommes à votre service.



SOCIÉTÉ BENINOISE D'ÉNERGIE ELECTRIQUE
[Signature]

SOCIÉTÉ BENINOISE D'ÉNERGIE ELECTRIQUE

Cotonou, le 23 juillet 2020

COMMUNIQUE

La Société Béninoise d'Énergie Électrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit une crise mondiale sans précédent. Face à la propagation du COVID-19. Face à cette pandémie, le Gouvernement recommande au peuple béninois le respect strict des normes d'hygiène. La SBEE va prendre des mesures qui concernent tous les citoyens. C'est pourquoi, elle rappelle que les dispositions prises sont toujours en vigueur en matière de distanciation, les échanges, le portement de tout temps. Il s'agit entre autres :

- de respect des normes d'hygiène à la Boulodrome National, dans les agences et sites de travail notamment, l'encadrement du système de triage des visiteurs à l'entrée et au départ avec une solution hydroalcoolique,
- de la pose systématique des masques,
- de la distanciation et la sensibilisation des agents d'entretien pour le nettoyage quotidien des espaces et objets divers (équipements de portes, boutons d'accès,等等),
- de la réduction des réunions/plénières et pour la tenue en visioconférence ou téléconférence et de séminaires,
- de la distribution des masques pliables et jetables des visiteurs par les sites de vente et les personnes travaillant dans l'entreprise.

Concernant, et afin d'éviter la contamination des clients en centre politique de parrainage, la SBEE informe que les services sont fermés aux opérations de paiement de factures et aux opérations électroniques d'encaissement. Elle invite donc nos clients à se renseigner du site internet ou nous contacter via les dispositifs que prévoit à cet effet.

Prévenez-nous et protégez-nous les autres pour rester ensemble à 100% COVID-19.



SOCIÉTÉ BENINOISE D'ÉNERGIE ELECTRIQUE
[Signature]

Secteur de l'énergie

Le Ministre Dona Jean-Claude HOUSSOU visite deux gros clients de la SBEE



Dans la journée du mercredi 16 décembre 2020, le Ministre de l'Énergie, Monsieur Dona Jean-Claude HOUSSOU, a visité la société DONGACO qui a une unité agro-alimentaire dans la zone franche industrielle de Sèmè-Podji et la Société Béninoise de Brasserie (SOBE-BRA) à Cotonou. Cette visite ministérielle vise à s'enquérir des difficultés que ces unités

industrielles rencontrent en matière de l'énergie électrique dans leur fonctionnement. Des échanges avec les responsables des deux sociétés, il ressort que le Ministre Dona Jean-Claude HOUSSOU a promis raccorder la société DONGACO à la SBEE au plus tard en février 2021, puisqu'elle utilise beaucoup de gasoil pour la fabrication de ses produits. Il a promis inaugurer les ins-

tallations électriques flambant neuves dans la zone franche industrielle qui permettront aux entreprises de réduire considérablement les coûts de production afin d'être encore plus compétitives sur le marché et créer plus de richesse dans notre pays.

En ce qui concerne la SOBE-BRA, elle dispose d'un panneau solaire de 785 m² qui produit 500 Kwh/J. Pour ce qui est de l'énergie électrique, cette société est passée de 30% d'utilisation de groupes électrogènes avant 2017 à environ 3% depuis 2017. Ainsi, depuis 2017, elle utilise l'énergie électrique provenant de la SBEE à 97% car les coupures d'électricité ayant totalement baissé. Le Ministre de l'Énergie, après avoir félicité et remercié les responsables de ces entreprises, les a encouragés à aller vers les énergies renouvelables qui sont en parfaite cohérence avec les orientations du gouvernement. Pour la visite des industries, le Ministre Dona Jean-Claude

HOUSSOU était accompagné du Directeur Général de la SBEE, Jacques PARADIS, et du Directeur Général de l'APIEx, Monsieur Laurent GANGBES.

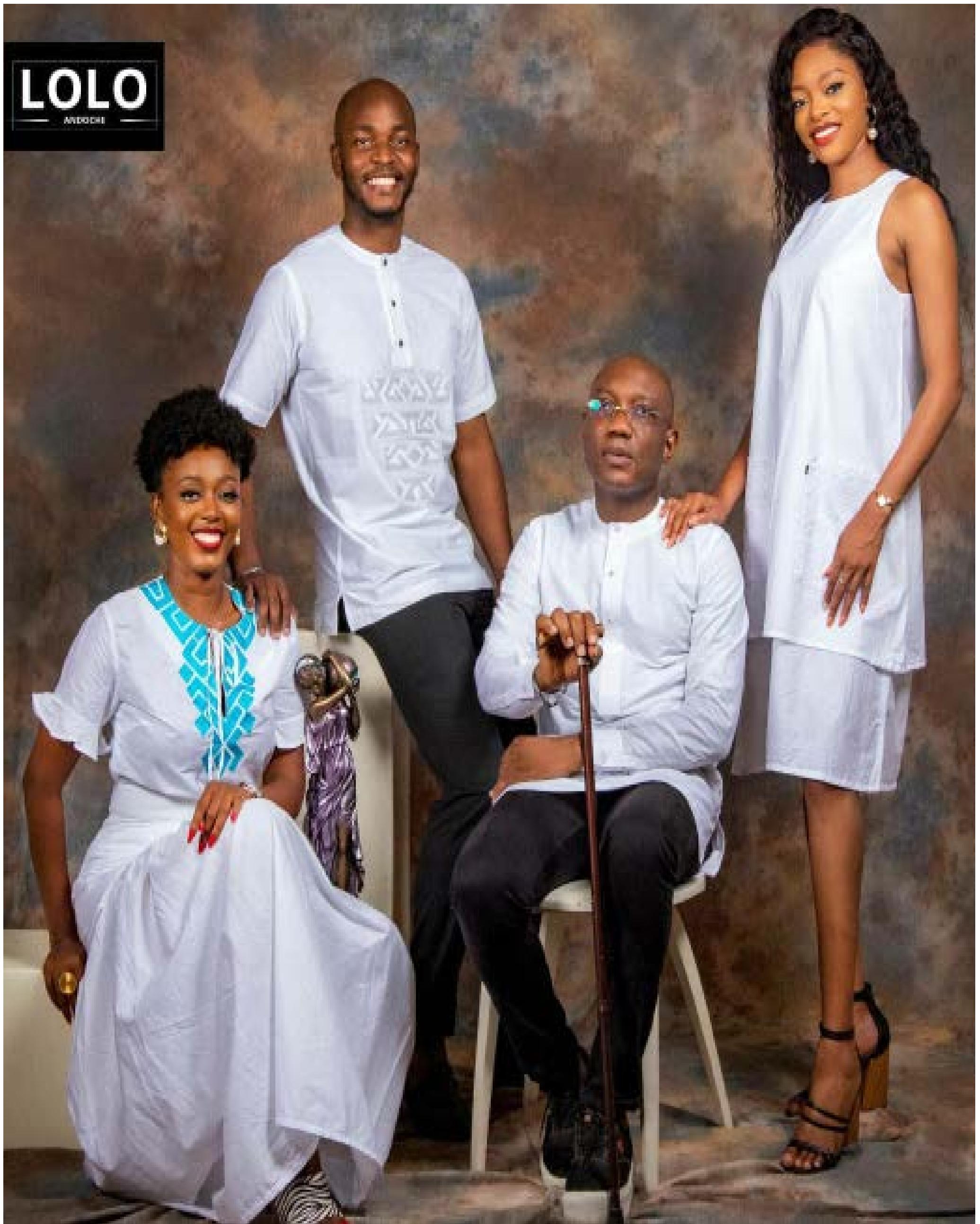
Après DONCAGO et SOBE-BRA, le Ministre Dona Jean-Claude HOUSSOU a rencontré les entreprises chargées des travaux d'asphaltage dans les villes du Bénin afin de les amener à prendre les dispositions nécessaires pour sécuriser les câbles souterrains de la SBEE afin d'éviter les coupures d'électricité en cette période de fin d'année. Du point fait par la SBEE, les 07 entreprises en charge des chantiers du projet Asphaltage dans les communes ont pioché 49 câbles souterrains de la SBEE occasionnant la rupture de la fourniture d'électricité dans certaines zones du pays.

Pour le Ministre de l'énergie, il faudra garantir la continuité de l'alimentation en énergie électrique pour les populations. « Toute action ou toute activité

qui risque d'interrompre cette continuité doit nécessiter une analyse en amont avec des actions adéquates qui permettront d'arriver à notre objectif », a-t-il dit. Une anticipation doit être nécessaire pour pouvoir être en mesure de prendre les décisions nécessaires pour mieux faire. Dona Jean-Claude HOUSSOU a dit espérer un désagrément «Zéro» pendant ces fêtes. Pour finir, il a souhaité le report des activités qui ne sont pas indispensables ou vitales pour le projet asphaltage durant les fêtes. Cette rencontre a connu la participation du Directeur Adjoint de Cabinet du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable, Monsieur Adam PINTO.



SOCIÉTÉ



LOLO
ANDOCHÉ
PRÉT À PORTER

ÉTÉ
2020

Bimmm!
Reprenez goût à la vie !

(+229) 97 01 04 90 | [Lolo Andoche](#) | [www.loloandoche.com](#)

